



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

Réunion du lundi 14 octobre 2024 (par voie électronique)

Président : M. Marino FACCIOLI
Présents : MM. Roland BROUAT- Yves BEGON
Excusé : M. Eric BERTIN

* * * * *

FELICITATIONS

A l'équipe de France A Futsal et à son sélectionneur, Raphaël REYNAUD, qui pour une 1^{ère} participation au Mondial Futsal, termine à la 4^{ème} place de l'épreuve. Ce tournoi final s'est déroulé récemment en Ouzbekistan.

INFORMATIONS

Port d'un brassard par les Educateurs

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.** Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

Référents sécurité Futsal :

Une journée de formation « **Référent Sécurité Futsal** » se déroulera le **SAMEDI 02 NOVEMBRE 2024 de 9h00 à 13h00** au siège de la Ligue à Tola-Vologe (LYON)

Cette journée s'adresse tout spécialement aux clubs en infraction avec l'obligation de compter dans leur effectif au moins deux licenciés Référents Sécurité Futsal mais elle est également ouverte à d'autres clubs Futsal désireux de former des licenciés nouveaux dirigeants ou de faire participer à une mise de niveau (recyclage) leurs responsables.

Pour les inscriptions, suivre le lien :

<https://docs.google.com/d/e/1FAIpQLSfMxYlj9WrfZkXbFrBOu6EMj-bl2Sv7Kk0GxUQp3idLyfe3JA/viewform>

Date-limite des inscriptions : le 25 octobre 2024

COUPE NATIONALE FUTSAL -Trophée Michel MUFFAT-JOLY

A / BILAN DES ENGAGES

Nombre d'engagés : 45

Répartition :

AIN (2) :

Bourg Futsal - F. Côtière de l'Aln

ALLIER (1) :

Et. Moulins-Yzeure

ISERE (7)

Futsal Arbre de Vie - Futsal des Géants - Base F.C. Grenoble - Futsal Picasso - Futsal Tignieu Jamezieu - Futsal Pays Voiron - Futsal Voreppe

LOIRE (1)

F.C.F. (Saint Etienne Métropole Futsal Club)

LYON et RHONE (26)

A.L.F. Futsal - A.S. Casa Sports Lyon - Grpe S. de Chasse sur Rhône - Foot Salle Civrieux-Condrieu Futsal Club - F.C. La Croix Rousse - Ent. Eveil Futsal 6 - F.C. Gerland Lyon - J. St O. Givors - Goal Futsal Club - F.C. Limonest Dardilly St Didier - Lyon 8 Futsal - Ol. Lyonnais - A.S. Martel Caluire - Ac. Meyzieu- A.S. Montchat de Lyon - N.G. - F.F U. Rillieux 69,- A.S. St Priest - U.S. Saint Fons Futsal - F.C. St Genis Laval -Ternay - F.C. Vaulx en Velin - A; Futsal de Vaulx - Vaulx United - F.C. Venissieux

PUY-DE-DOME (2)

F.C. Clermont Métropole - L'Ouverture

SAVOIE (3)

Futsal La Rochette - Futsalbourget United - A.F. K.PUC1 Montmelian

HAUTE-SAVOIE PAYS DE GEX (3)

Futsal Lac d'Annecy - U.S. Cluses Bonneville Foron - A.S. Thonon

B / CALENDRIER FINAL DE LA PHASE REGIONALE

3^{ème} tour : 26 octobre 2024

23 Clubs

soit 9 matchs et 5 exempts

4^{ème} tour : 23 novembre 2024

14 clubs

soit 7 matchs

5^{ème} tour (dernier tour régional) : 14 décembre 2024

7 qualifiés + Ol. LYONNAIS (D2 nationale)

soit 4 matchs

A l'issue de la phase régionale, 4 clubs seront qualifiés pour participer à la Compétition propre (phase nationale) organisée par la Fédération.

Nota - Le club de GOAL FUTSAL CLUB évoluant en D1 Nationale est exempté de la phase régionale. De son côté, Ol. LYON, pensionnaire de la D2 Nationale, participera à la Finale Régionale.

C / Clubs qualifiés pour le 3^{ème} tour (26 octobre 2024) :

A la suite du 2^{ème} tour qui s'est disputé durant le week-end des 12-13 octobre 2024, la liste des clubs qualifiés pour le 3^{ème} tour s'établit de la sorte :

Grpe S. de CHASSE
SAINT GENIS LAVAL
FUTSAL PICASSO
U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74
U.S. SAINT FONS FUTSAL
Et. MOULINS YZEURE
BASE FC GRENOBLE
FUTSAL TIGNIEU JAMEYZIEU
F.C. GERLAND LYON
FUTSAL L'ARBRE DE VIE
FUTSAL ROCHETTE
LYON 8 FUTSAL

Liste qui convient de compléter avec les 11 clubs de R1 Futsal.

Exempts : GOAL F.C. (D1 National), OI. LYON (D2 National)

Nota – Les clubs sont invités à se conformer aux dispositions fixées au règlement régional (section 6) de la Coupe Nationale Futsal -Trophée Michel MUFFAT-JOLY, notamment pour les dispositions concernant les horaires des rencontres.

Il est rappelé aux clubs recevant qu'ils ont l'obligation de mettre à la disposition des arbitres un vestiaire propre et fermant à clé.

CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL SENIORS

A - HORAIRES DES RENCONTRES EN CHAMPIONNAT (rappel)

(Rappel de l'article 4.4 du Règlement des championnats régionaux Futsal)

Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile : **le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 18h00.**

Si le club ne donne pas son horaire légal deux semaines avant le début de la compétition, il sera fixé par défaut au samedi à 17h00.

La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenu qui devient **l'horaire légal** pour l'ensemble des clubs.

A titre exceptionnel, la rencontre pourra être déplacée le vendredi entre 20h00 et 22h00 à deux conditions :

- qu'il y ait au maximum 100 kms entre les sièges des deux clubs
- qu'il y ait accord des deux clubs.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure ; le samedi à 17h00. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

B - HORAIRES COMMUNIQUEES PAR LES CLUBS EN DEBUT DE SAISON

REGIONAL 1 FUTSAL

- * **FUTSAL LAC D'ANNECY** : samedi à 18h00
- * **CONDRIEU FUTSAL CLUB** : samedi à 20h00
- * **A.S. MARTEL CALUIRE** : samedi à 15h00
- * **A FUTSAL DE VAULX EN VELIN** : samedi à 18h00
- * **F.C.F. (SAINT ETIENNE METROPOLE FUTSAL)** : dimanche à 18h00
- * **F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER** : dimanche à 15h00
- * **A.S SAINT PRIEST** : dimanche à 17h00
- * **VAULX EN VELIN F.C.** : dimanche à 17h00

- * **A.L.F.** : L'horaire communiqué sur la fiche d'engagement n'est pas un horaire autorisé
- * **F.C. VENISSIEUX** : samedi à 19h00
- * **GOAL FUTSAL CLUB** : non communiqué
- * **CLERMONT L'OUVERTURE** : samedi à 20h00

REGIONAL 2 FUTSAL

- * **A. FUTSAL ROCHETTE**: samedi à 20h00
- * **A.L.F. FUTSAL (2)** : dimanche 16h15
- * **F.C. CLERMONT METROPOLE** : dimanche à 17h00
- * **F.C.F. (SAINT ETIENNE METROPOLE FUTSAL)** : dimanche à 14h30
- * **FC LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (2)** : dimanche à 17h30
- * **France FUTSAL RILLIEUX 69** : dimanche à 15h00
- * **FOOT SALLE CIVRIEUX** : dimanche à 17h00
- * **FUTSAL LAC D'ANECY (2)** : samedi à 14h00
- * **FUTSAL PICASSO** : dimanche à 17h00
- * **FUTSAL VOREPPE** : samedi à 20h00
- * **OLYMPIQUE LYONNAIS (2)** : non communiqué
- * **C.A. RIVE DE GIER** : non communiqué
- * **U.S. SAINT FONTS FUTSAL** : samedi à 14h00
- * **CLERMONT L'OUVERTURE (2)** : samedi à 18h00

C – PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES (rappel)

3 périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité es hors des horaires légaux ou autorisés.

- **Période ORANGE** : cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

- **Période ROUGE** : Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission.

En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

DOSSIER

CHAMPIONNAT R2 FUTSAL :

* **Match n° 28753.1 : ALF (2) / FUTSAL VOREPPE du 05/10/2024**

Programmé pour le samedi 05 octobre 2024 au gymnase du Plan du Loup à Sainte Foy Lès Lyon, ce match n'a pu se disputer car par mesure de sécurité, la Mairie a été contrainte de fermer ses installations. Elle en a avisé le Club d'ALF de cette décision le mardi 1^{er} octobre 2024.

Une proposition de remplacement dans un autre gymnase a été faite aux clubs visiteurs non pour le samedi mais pour le dimanche. Le club de FUTSAL VOREPPE n'a pu répondre positivement à cette requête.

Dans un tel contexte, la Commission décide de donner ce match de R2 à jouer à une date ultérieure.

OBLIGATIONS (Rappel) – Cf : article 3.2 du Règlement des championnats Régionaux Futsal

- **Statut des éducateurs et entraîneurs de Football**

Se conformer aux dispositions prévues au statut des éducateurs et entraîneurs de football.

- **Statut de l'arbitrage**

Se conformer aux dispositions fixées au statut de l'arbitrage.

- **Equipe réserve**

Avoir une équipe réserve participant à un championnat Futsal de Ligue ou de District et terminant le championnat.

- **Gymnase**

Utiliser des gymnases classés en Niveau 3 pour le Futsal R1 et en Niveau 4 pour le Futsal R2.

- **Référents sécurité Futsal**

a) Disposer au sein du club d'au moins de 2 référents sécurité Futsal licenciés et ayant suivi la formation de référent sécurité.

b) Obligation à un match de la présence au minimum d'un référent sécurité répertorié et inscrit sur la feuille de match.

AMENDE

* **FORFAIT**

FUTSAL DES GEANTS (582073)

Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait sur le match n° 30620.1 en Coupe Nationale Futsal du 12/10/2024.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours (délai ramené à 2 jours pour la décision concernant la Coupe Nationale) à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Yves BEGON,

Marino FACCIOLI,

Président des Compétitions

Président